

Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson

Plan Stabilo & Mise en œuvre du PDRDE

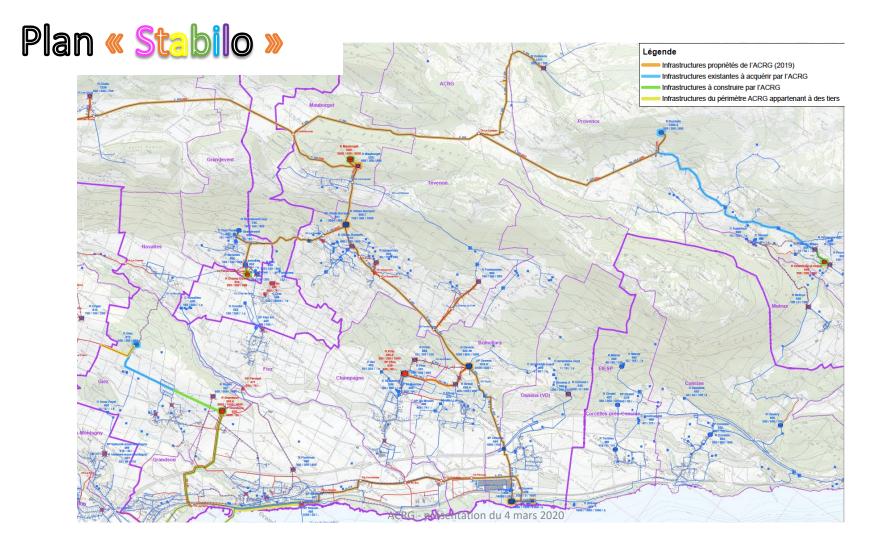
Plan PDRDE – état 2018 Mesures du PDRDE

ACRG - présentation du 4 mars 2020



Pourquoi Stabilo?

- Notre association est la propriété de chacune des communes et elle travaille dans l'unique intérêt de ses membres.
- L'association a pour but optionnel d'acquérir la propriété et d'exploiter un réseau d'adduction d'eau potable destiné à assister les communes qui y sont associées pour satisfaire leurs obligations découlant de la législation sur la distribution de l'eau. (art. 5a des statuts).
- ➤ Il n'est pas question de s'approprier les ressources communales.
- Il est indispensable de mettre en valeur toutes les ressources au profit de l'ensemble des membres voir de la région.
- L'exploitation du réseau doit rester un partenariat entre l'ACRG et les communes (responsable technique & employés communaux).





Plan Stabilo - principes :

- Le développement du réseau de l'association.
- L'investissement de toute infrastructure prévue dans le PDRDE sur le territoire de l'ACRG, nécessaire à au moins deux communes ou interrégionale, est financé par l'ACRG.
- Sont exclus, les réserves incendie (RI) ainsi que les réseaux communaux.
- Le prix de l'eau au réservoir intercommunal est identique pour toutes les communes.
- Assurer le suivi de la qualité de l'eau.



Plan Stabilo - principes :

- > La distribution reste en main des communes.
- Les communes gardent leurs sources. L'ACRG rembourse les frais d'exploitation pour l'eau injectée dans le réservoir ACRG.
- Pour les infrastructures communes, elles participent pour le montant de la réserve incendie (RI). Cela a une influence importante sur le PDDE communal, par une diminution des investissements propres.
- Pour celles qui n'ont pas d'infrastructures communes et celles qui dépendent complétement de l'ACRG, c'est l'assurance du meilleur prix.



Le PDRDE, c'est:

- Le rachat des réservoirs de Giez, des Pins (Champagne-Bonvillars) et des Rochats (Provence) et les parts communales encaissées sur les conduites du Devens la Prise.
- La construction des réservoirs de Grandson, de Champ-Dolent (Fiez, Fontaines sur Grandson, Novalles), du Champ de la Chaux (Provence, Mutrux) et de Mauborget (nouveau réservoir).
- Près de 100 actions pour les vingt prochaines années

```
Court terme (C) — 2019 à 2024
```

Moyen terme (M) -2025 à 2029

Long terme (L) - 2030 à 2035

Très long terme (TL) -2035 à 2039



PDRDE – estimation des coûts 2020

Chf 47,1 mios

ACRG – plan Stabilo

Communes de l'ACRG

Sagenord

Autres communes

Chf 33,5 mios

Chf 9,9 mios

Chf 2,9 mios

Chf 0,8 mios



Investissements ACRG à court terme (2019-2024) :

13.3 mios

- Conduite La Combaz-Prés à la Sage (réalisé)
- Achat réservoir de Giez
- Achat réservoir des Pins (Champagne) et connexions
- Réservoir de Grandson
- Connexion Réservoir Grandson
- Rénovation connexions sur Tévenon (chambres comptage)
- Rénovation connexions sur Bullet (Les Cluds, Les Crosats, Planets)
- Intervention sur Provence-Mutrux (Chambre comptage Vuissens)



Investissements ACRG à moyen terme (2025-2029) :

6.2 mios

- Réservoir Champ Dolent (Fiez-Fontaines-Novalles)
- Réservoir Champ de la Chaux (Mutrux-Provence)
- Connexion Les Rochats-Champ de la Chaux
- Rénovation tronçon sur Onnens
- Mise en place d'un UV
- Renforcement connexions ACRG ZI (Grandson, Bonvillars, Champagne)



Investissements ACRG à long terme (2030-2035) :

8.4 mios

- Rénovation connexions (Grandevent, Fiez, Fontaines, Grandson, Novalles)
- Réservoir de Mauborget
- Bouclage Vugelles-Novalles
- Rénovation tronçon Mauborget-Villars-Burquin
- Rénovation tronçon Villars-Burquin-Devens
- Rénovation tronçon Devens-Onnens



Investissements ACRG à très long terme (2036-2039) : 5.6 mios

- Rénovation tronçon Mauborget-Crêt Junod
- Rénovation tronçon Mauborget Vuissens